

Compte-Rendu "AG d' ARTe[F]act"

lundi 25 janvier 2010 au petit TNP (Villeurbanne)

PRÉSENTS

103 personnes représentées
64 présents +39 pouvoirs (répartis entre 16 personnes présentes)

SOMMAIRE / RÉSUMÉ

► EXPOSÉ : « ARTe[F]act / réforme en cours »

I) PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

ARTe[F]act (ART Et Formation en ACTes) créée il y a 2 mois, en réaction à des projets et textes du ministère de la Culture.

un site " <http://www.sauvonslenseignementartistique.fr> "avec une lettre ouverte (5000 signatures)

But de l'AG = fédérer et dynamiser les forces.

II) PETIT RETOUR EN ARRIÈRE

3 actes :

- 70s et 80s (l'époque "Landowski / Fleuret") : boom de la pratique artistique et des Ecoles de Musique donc redéfinitions des missions et compétences de ses enseignants.
- donc fin 80s et 90s : création des Cefedem* et des FDCA* pour un nouveau métier : enseignants-musiciens, et évolution considérable de ce métier et du paysage musical.
- maintenant : création des Pôles d'Enseignement Supérieur (PESM*) chargé des premiers cycles et délivrant un DNSPM*, une licence et un DE*, déjà 8 en activité.

En Rhône-Alpes, un tel pôle reste à construire, un comité de pilotage a été mis en place.

III) ETAT DES LIEUX ET ENJEUX

Sur des textes : le doc de travail d'oct, projets d'arrêté de nov, projet de décret de déc 2009.

3 missions dévolues à ces PESM* :

- solution à une crise grave de l'emploi et de l'intermittence, à la paupérisation et précarisation du milieu en formant plus et en diplômant
- l'intégration du système éducatif artistique dans le schéma LMD*
- délivrer un nouveau diplôme professionnel de musicien : le DNSPM* qualifié "d'interprète", et l'articuler avec le DE*.



4 manières d'avoir le DE* sont repérées dans ces pôles :

- la formation initiale : intentions lisibles dans la proposition d'oct 2009 de démantèlement des formations mise en place
- la formation continue
- sur épreuve : rumeur disant que cela être supprimée mais fait voir avec la...
- VAE* qui pose beaucoup de questions

IV) L'ANALYSE D' ARTe[F]act

Les enjeux sont important puisqu'interrogation de la démocratie / démocratisation culturelle et le service public, et puisqu'opportunité magnifique avec les départs à la retraite qui s'annoncent.

1) Une solution absolument non pertinente

DNSPM* = très mauvaise solution à un vrai problème, et inadaptée à la réalité du monde du travail crainte pour le financement avec les différentes réformes des collectivités territoriales en cours

2) Au vu du modèle des grosses structures

Réforme portée par les grosses institutions, qui cherchent à légitimer leur modèle hyper-professionnalisant, alors qu'occasion de ré-interroger les finalités de tout l'enseignement musicale. Réforme cohérente avec le prisme réducteur de l' "l'interprète dans le domaine classique", mais oublié de toute une partie du champ.

3) La représentation qu' "enseigner est un métier par défaut"

4) Les finances (et le gâteau)

Problème jamais posé (alors qu'arrêt de l'expérience du CEPI* sur le "qui paye quoi").

V) POSITIONNEMENT D' ARTe[F]act

1) Artiste / Enseignant

refonte du débat opposant "performer" et "enseignant".
Donc : double ou filière unique dans les PESM* ?

2) Exigences pour les formations

- une formation initiale et continue au métier d'enseignant comme un tout cohérent
- formation assurant l'ouverture et le croisement transversal, qui rompant avec les logiques disciplinaires d'avant.

3) Les missions d'ARTe[F]act

- le collectage et l'étude des pratiques actuelles
- le travail sur des thématiques pour forger des argumentaires
- mener des actions pour peser au maximum sur les débats

4) Les 6 thématiques proposées

- l'artiste du XXIe siècle
- les alternatives pédagogiques existantes
- et en Europe
- formations initiales et continues : les enjeux
- médiatisation et communication
- les voisins de lutte

http://www.sauvonslenseignementartistique.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=120&Itemid=30



► LES DISCUSSIONS

Les différents points abordés :

- place du CFMI*
- nombre de candidats / élus dans les PESM*
- les problèmes réels des filières artistiques (LMD*, disciplines, évolution de carrière)
- master
- enseignement vu comme appendice et recherche
- les autres arts
- stratégie de sectorisation et division
- question des financements
- contradictions du Ministère
- parents d'élève
- Kit de mobilisation, les fiches-action
 - http://www.sauvonslenseignementartistique.fr/phocadownload/ficheaction_mondepolitique.pdf
 - http://www.sauvonslenseignementartistique.fr/phocadownload/ficheaction_champsprofessionnel.pdf
- précarité et fossé culturel
- conséquence des réformes sur l'ensemble
- rapport au public et marchandisation
- atonie générale du milieu
- DNSPM* diplôme non-supérieur
- mobilisation

Puis,

Les 6 motions de "valeurs, principes et revendications"

http://www.sauvonslenseignementartistique.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=68&Itemid=28

Elections du CA



Quelques termes sont abrégés dans les conservations courantes des personnes connaissant un peu l'enseignement musical spécialisé. Ce qui n'est pas le cas de tout le monde, ni de tous les adhérents de l'association....

Donc, chaque * dans le texte renvoie à ces abréviations (on prépare un glossaire pour détailler ces termes).

ABRÉVIATIONS

CA = Certificat d'Aptitude

Cefedem = CEntre de Formation Des Enseignants de la Musique

CEPI = Cycle d'Etude Professionnelle Initiale

CFMI = Centre de Formation des Musiciens Intervenants

CRI = Conservatoire à Rayonnement Intercommunal

CRD = Conservatoire à Rayonnement Départemental

CRR = Conservatoire à Rayonnement Régional

CNR = Conservatoire National Régionaux

CNSM = Conservatoire National Supérieur de Musique

DE = Diplôme d'Etat

DGCA = Direction Générale de la Création Artistique

DMDTS = Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et du Spectacle vivant

DNSPM = Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien

DRAC = Direction Régionale des Affaires Culturelles

DUMI / DUMIste = Diplôme Universitaire de Musicien-Intervenant / titulaire du...

EdM = Ecole de Musique

EPCC = Etablissement Public de Coopération Culturelle

FDCA = Formation Diplômante au CA

FNAPEC = Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves des Conservatoires

FNCC = Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture

LMD = Licence Master Doctorat

PESM = Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique

VAE = Validation des Acquis de l'Expérience



1ère Partie : Exposé

« ARTe[F]act / réforme en cours »

I) PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association ARTe[F]act (pour ART Et Formation en ACTes) a été créée il y a 2 mois, en réaction à des projets de Pôles d'Enseignement Supérieur de la Musique (PESM*) et à un texte d'octobre 2009 de la Direction de la Musique (DMDTS*).

L'association, c'est déjà un site "<http://www.sauvonslenseignementartistique.fr>" qui porte une lettre ouverte au Ministre de la Culture, signée par presque 5000 signatures aujourd'hui (ce qui témoigne des inquiétudes soulevées par les chantiers en cours !).

Le but de cette AG est de fédérer et dynamiser des forces pour un certain nombre de dossier et d'actions.

II) PETIT RETOUR EN ARRIÈRE

Pour comprendre les enjeux, un petit retour historique est nécessaire, en 3 actes :

Le premier, dans les années 70s et 80s (l'époque "Landowski / Fleuret"), où la France connaît une réelle démocratisation avec un boom de la diffusion et de la pratique artistiques, période où toute commune voulait ardemment son Ecole de Musique (EdM*) comme signe de modernité. Toute cette activité entraîne l'arrivée massive de nouveau public, ce qui oblige à redéfinir les finalités de ces EdM*, donc les missions et les compétences de ses enseignants : celles-ci s'élargissent et se complexifient.

Cela donne naissance à un 2ième acte... La fin des années 80s et la décennies 90s voient donc logiquement la création des Cefedem* et des 2 FDCA* répondant à l'apparition d'un nouveau métier : enseignants-musiciens. Ces centres et les formations associées ont profondément changé l'ensemble du paysage musical, ils sont devenus des acteurs essentiels et incontournables du terrain (donc du débat actuel !). Les compétences et savoir-faire développés ont fait progresser ces métiers et fait considérablement évoluer les choses.

Et l'acte 3 est celui en train de se jouer maintenant...

Les premiers cycles d'enseignement supérieur se font à présent dans des PESM* pouvant délivrer un DNSPM*, une licence et un DE*. Ils sont habilités pour 4 ans, renouvelable après une évaluation (dont les formes et contenus ne sont pas clairs). Et les choses sont déjà bien avancées puisque 8 pôles existent déjà.

NB : en Rhône-Alpes, le devenir d'un pôle reste à construire. Le dossier devait être bouclé pour février 2010, mais reporté sine-die pour prendre le temps de discuter. Un comité de pilotage a été décidé entre les acteurs et futurs partenaires du projet : DRAC*, Cefedem*, CNSM*, Universités, et les CRR*, CRD*...



III) ETAT DES LIEUX ET ENJEUX

Commençons par un état des lieux en s'appuyant sur des textes : le document de travail d'octobre 2009 (celui qui a mis le "feu au poudre") et 2 projets : un d'arrêté de novembre 2009, et un de décret de décembre 2009 pour le DE*.

En regardant le plus objectivement possible ces textes, on voit 3 missions dévolues à ces PESM* :

- apporter une solution à une crise grave de l'emploi et de l'intermittence, à la paupérisation et précarisation du milieu : beaucoup de jeunes musiciens (sortant de CRR* par exemple) se retrouvent démunis puisque très peu accrochent une entrée dans l'un des CNSM*, ou dans l'intermittence ou dans un orchestre. On cherche donc à plus les former, à les rendre plus "compétitifs" sur le marché du travail et à les diplômer (ces PESM* ont vocation à délivrer des licences).
- continuer l'intégration du système éducatif artistique français dans le modèle européen du schéma Licence - Master - Doctorat (LMD*). Seule l'Université peut valider une licence, elle devient donc un partenaire central et incontournable de ces projets.
- délivrer un nouveau diplôme professionnel de musicien : le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM*), qualifié "d'interprète", et l'articuler avec des logiques de formation à l'enseignement, dont le DE*.

Dans les textes, 4 manières d'avoir le DE* sont repérées dans ces pôles :

- la formation initiale

Les intentions de départ sont assez lisibles dans cet extrait de la proposition d'oct 2009 : *« Aujourd'hui en effet, la formation au DE* [de professeur de musique] est majoritairement organisée en 2 ans quelque soit le parcours antérieur des étudiants. Dès lors qu'existe un premier cycle d'enseignement supérieur structuré et validé, les jeunes qui s'engagent dans la continuité de l'enseignement initial dans un cursus de formation supérieure musicale viseront l'acquisition du DNSPM* et de la licence, complétée pour ceux qui souhaitent se diriger vers l'enseignement, par un DE* de professeur, et non plus le seul DE*. [...] Selon la formation à la pédagogie dont les étudiants auront pu bénéficier durant leur premier cycle, variable selon le temps qu'ils lui auront consacré, le complément de formation nécessaire à l'obtention du DE* ne devrait pas nécessiter plus de quelques mois de formation à l'issue du cursus DNSPM* - licence ».*

On voit assez clairement les logiques de démantèlement des formations mise en place depuis une 20taine d'années. Le projet d'arrêté de nov semblait reconsidérer une vraie formation au DE*, en faisant référence dans les textes à 1000 h de formation (l'équivalent de 2 ans passé dans un Cefedem* pour obtenir le DE*). Mais le projet de décret de déc 2009 ne fait plus mention de cela. Donc extrême vigilance sur ce sujet !

- la formation continue
- sur épreuve

Il est organisé par / dans les pôles d'après le projet de nov, mais disparaît dans celui de déc 2009. La rumeur dit que cela va être supprimé (mais difficile de savoir, c'est un serpent de mer depuis si longtemps !). Par contre, on peut avoir un élément de réponse en détaillant la 4ième manière d'obtenir le DE* présentée dans les textes...



- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE*)
Les textes de nov et déc 2009 sont cohérents : avec 3 ans minimum d'expérience professionnelle dont au moins 2 dans l'enseignement, les candidats présentent un dossier pour passer devant un jury qui « *peut décider de l'attribution du diplôme [DE* de professeur de musique] au candidat sur la base de l'examen du dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience, d'un entretien et, le cas échéant, d'une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée* (NdR : en habit d'époque) » (projet de décret de déc 2009). Ce qui pose beaucoup de questions...

IV) L'ANALYSE D' ARTe[F]act

Les enjeux sont d'importance pour plusieurs raisons :

- Cette réforme interroge la démocratie / démocratisation culturelle et la pérennisation du service public. Car elle aura des répercussions sur la base, notamment toutes les petites structures, qui ont donc à prendre part aussi à ce dossier.
- Avec le renouvellement de l'encadrement pédagogique à venir dans les 10-15 ans qui viennent, on a (avait ?) une opportunité magnifique en formant les gens, en pensant à la formation des futurs enseignants, en continuant à réfléchir sur les finalités de l'enseignement musical donc des EdM* (réflexions développées par toutes les expériences des Cefedem* et des FDCA*).

Avec tout cela, on peut faire l'analyse de l'acte 3 en ré-interrogeant les 3 missions / objectifs qu'on donne à ces pôles, avec un regard plus critique...

1) Une solution absolument non pertinente

Le DNSPM* apparaît comme une très mauvaise solution à un vrai problème, et totalement inadaptée puisqu'aucune prise en compte réelle de la réalité du monde du travail et de son évolution. Juste 2 chiffres pour illustrer cela et ouvrir un angle de réflexion essentiel :

- moins de 30% des étudiants sortant des CNSM* va dans une "carrière de plateau", les plus de 70 autres % vont dans une carrière pédagogique...
- en 10 ans, le travail offert (dans les métiers de la diffusion artistique) a augmenté de 40% et les effectifs de 100% ! (p11 du rapport Latarjet "*Pour un débat national sur l'avenir du spectacle vivant*" d'avril 2004)

Et, si l'on rajoute les réformes des collectivités territoriales en cours (suppression de la taxe professionnelle, plus ou moins disparition des départements, problème de la clause de "compétence générale dans le domaine de la culture" des différentes collectivités,...), on peut voir venir à tous les échelons des problèmes évidents pour le financement de la diffusion et de l'enseignement.

La solution proposée est de former encore plus, rendre "plus compétitif". Et sans doute plus de gens, puisque l'offre créant la demande, il y a un risque de "pompe aspirante" dans une filière déjà encombrée et dont l'avenir n'est pas rose...



2) Au vu du modèle des grosses structures

Cette réforme semble aussi portée par un type d'institution : les grosses structures qui sortent énormément de gens. Elles inventent une usine à gaz pour résoudre ce problème et aussi légitimer leur modèle, alors que c'était l'occasion de ré-interroger les finalités de ces établissements (et de toute la chaîne éducative, des plus petites aux plus grandes institutions, CNSM* compris) ! Et ré-interroger un modèle hyper-professionnalisant, qui crée une partie du problème...

Avec cette analyse, cette réforme construite sur un prisme extrêmement réducteur "l'interprète dans le domaine classique", devient presque cohérente... et pas très "surprenante". Les intentions d'oct 2009 restent d'actualité, malgré toutes les dénégations et bonnes volontés affichées...

Mais elle oublie toute une partie du champs dès le départ de sa réflexion, une partie essentielle qui a beaucoup apporté dans le paysage musical en général, et dans l'enseignement depuis une 20taine d'année.

3) La représentation qu' "enseigner est un métier par défaut"

On voit aussi revenir la représentation du métier de l'enseignant-musicien comme un "métier par défaut", un métier qu'on ferait faute d'avoir pu choisir autre chose. Le texte d'oct 2009 le raconte. Les dispositions pour la future VAE* sont extrêmement clairs là-dessus aussi, où quelqu'un pouvant présenter un dossier avec 2 ans d'expériences pédagogiques pourra valider un DE* : quelle équité vis-à-vis d'étudiants effectuant un choix fort sur un engagement de 3 années de formation complètes ? Serait-ce une explication à la rumeur de suppression du DE* sur épreuve comme faisant partie d'un marchandage : en le remplaçant par un DE* "allégé" ?

4) Les finances (et le gâteau)

Le financement n'est jamais abordé ! On veut une mission élargie mais avec quelles ressources ? On sort d'une expérience sur le Certificat d'Etude Professionnelle Initiale (CEPI*) qui a avorté sur la question du "qui paye quoi". De même, et sur un dossier plus complexe, le DNSPM* va créer très vite des embrouilles.

Et c'est au moment de l'arbitrage sur le gâteau qu'on verra les valeurs et les priorités que chacun voudra défendre...

v) POSITIONNEMENT D' ARTe[F]act

Dans ce contexte et ces enjeux, ARTe[F]act prend des positions : quelques-unes sont ci-dessous, sans être exhaustif ni définitif...

1) Artiste / Enseignant

"C'est pas simple !" et c'est une vraie discussion...

C'est le moment de dépasser la dichotomie présentée comme incontournable et inévitable, entre les métiers de "performer" (cette formulation pour faire plus large qu'interprète) et d' "enseignant". Le performer est quelqu'un qui doit faire de la médiation, rencontrer des



public, etc... quelque part enseigner. Et un enseignant est aussi un musicien actif. Il faudrait donc refondre le débat entre d'autres termes : dans ces PESM*, faut-il nécessairement une double filière (d'un côté interprète, de l'autre enseignant), ce qui semble être le schéma traditionnel ? Pourquoi ne pas penser une filière unique articulant ces 2 identités ? La question est complexe mais c'est une réflexion importante.

2) Exigences pour les formations

Nous exigeons le maintien et renforcement d'une formation initiale et continue au métier d'enseignant comme un tout cohérent : cela ne se fait pas avec du saupoudrage à droite et à gauche, cela demande une colonne vertébrale forte et des articulations extrêmement réfléchies et structurées.

Et nous exigeons aussi le maintien d'une formation qui assure l'ouverture et le croisement transversal, qui rompe avec la dominante disciplinaire en jeux avant cette entrée en formation supérieur.

3) Les missions d'ARTE[F]act

ARTE[F]act s'est imaginé 3 missions intimement liées :

- le collectage et l'étude des pratiques actuelles
- le travail sur des thématiques pour forger des argumentaires objectivés, pour arriver à faire entendre "Attention la vie artistique / musicale n'est pas ce que vous croyez / n'est pas du tout uniquement ce que vous laissez entendre".
- mener des actions vers un certain nombre d'acteurs essentiels à mobiliser, pour peser au maximum sur les débats en cours...

4) Les 6 thématiques proposées

Nous avons retenu 6 thématiques (pour le moment...) qui donneraient lieu à des groupes de travail et de réflexions :

- l'artiste du XXI^e siècle
- les alternatives pédagogiques existantes
- et en Europe
- les formations initiales et continues : les enjeux
- médiatisation et communication pour donner du poids et de la percussive aux réflexions d'ARTE[F]act
- les voisins de lutte : puisqu'il faut interroger les évidences et proposer des autres chemins de société, puisque les mécontentements sont nombreux et divers, il est intéressant de partager et fédérer.

http://www.sauvonslenseignementartistique.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=120&Itemid=30



2ième Partie : Les discussions

- ▶ Je voudrai réparer un oubli : nos amis du CFMI* qui ont participé à l'élaboration d'un métier de médiation de la musique, et joué un rôle très important dans la formation culturelle à l'école.
- ▶ Les CFMI* sont d'ailleurs un des éléments perturbants du débat : doit-on en parler ou pas ? Ils font clairement parti de la question, mais comme ce projet est un tourbillon, il faut savoir si on les amène dans l'arène ou pas... C'est à eux de se positionner.
Et 2ième chose sur cette idée de création d'appel d'air. La création des pôles a cette posture, mais un objectif est implicite : maintenir le modèle des 4ième cycles de conservatoire, peut-être plus de candidature, mais moins d'élus (c'est dans la logique de limiter le nombre d'entrants dans le métier) et risque de réduction des possibles et de normalisation.
- ▶ Le problème de fond est qu'on veut éluder les problèmes réels des filières artistiques en France :
 - la question de la formation supérieure LMD* dans le secteur artistique
On a l'impression de flinguer une belle opportunité, en séparant la filière générale et les pratiques musicales alors qu'il faudrait les lier, uniformiser la formation initiale de la base au supérieur. Les CNR* sont au cœur de cette réforme et ils veulent l'être : ils veulent faire / imposent de faire du supérieur alors on leur donne la possibilité ! C'est comme si un lycée ou un collège se mettait à faire de l'enseignement supérieur : comment vont-ils continuer à former des lycéens ou collégiens ?
 - la logique disciplinaire qui est d'ordre culturel, avec le problème du formatage des musiciens : un pianiste en France joue du classique, en Martinique il joue de toutes les musiques... Un musicien qui joue du tambour bélé, quel concours doit-il présenter : percussions ? musiques traditionnelles ? Il faudrait remettre cette logique disciplinaire à plat ou que les choses soient affirmées ! Il y a une disproportion et un déséquilibre flagrant : une grande catégorie "classique" avec toutes les petites cases possibles, et des mondes dans un petit couloir à côté... Il faut créer toute la transversalité culturelle.
 - problème de fond sur les filières : le CNSM* est la voie dorée ! L'architecture n'est pas cohérente, pas articulée. Si on passe par le Cefedem*, on sait bien qu'on devra repasser par le CNSM* après pour avoir le CA*. Quelle carrière, c'est-à-dire quelle évolution possible DE* -CA* -doctorat ?L'enseignement est public, avec des fonds publics, donc cela doit répondre à des enjeux qui nous intéressent !
- ▶ Cela ré-interroge donc toute la chaîne éducative et ses finalités !



- ▶ Il est vrai qu'un des problèmes est la définition des disciplines : historiquement, quand on a défini le DE* et CA*, le domaine "classique" était implicite, donc on a décliné les disciplines par instruments. D'autres esthétiques ont été rajoutées après, mais jamais en ré-interrogeant ce découpage, et les nouveaux textes reverrouillent tout par discipline (le mot est employé toutes les 3 lignes) : c'est un angle d'attaque à développer avec force !
- ▶ Les CFMI* se sentent engagés. On nous dit « tout va bien » puisque déjà établissement public, dans l'université etc. Dans la pratique, on diffère les questions mais elles se posent : où se place le DUMI* dans le LMD* ? Quid des contenus et de leurs évolutions ? Aujourd'hui, le DUMI* c'est 1500h de formation et des moyens, mais on ne sait pas si ça va durer. Concernant l'emploi, on a les mêmes problèmes que pour le DE*, des titulaires de DE* et du DUMI* travaillent ensemble dans les écoles de musique. Donc les CFMI* sont à l'évidence concernés et veulent être dans le débat. Est-ce que l'association CFMI* / Cefedem* pourrait créer un rapport de force faisant "peur" au Ministère ?
Le CFMI* affirme que le DE* et le DUMI* sont au niveau d'un master. L'Europe dit que tout métier de l'enseignement relève du master, alors soyons cohérent alors !
Les "rencontres" Education Nationale et Culture sont difficiles. Les collectivités territoriales et le ministère de la Culture travaillent ensemble, mais il y a des ambivalences : le problème est à mettre sur la table, pas à traiter dans un cabinet...
- ▶ Si la formation devient master, ça donne un DE* ou un CA* ? Dans la tête du Ministère, et depuis longtemps, les DE* et CA* ne doivent pas rentrer dans le LMD*. La logique est d'en faire des appendices. Ce qui est absent de la réflexion en France et pas en Europe, c'est la recherche. Or, dès qu'on entre dans la diversité, on est obligé de faire de la recherche ! Le modèle est le musicien d'orchestre, et implicitement il n'y a pas besoin de recherche pour être musicien d'orchestre (ni pour être enseignant à 20h / semaine dans un cadre de leçon particulière !) :
 - on veut travailler avec des modèles figés
 - on veut que l'enseignement reste quelque chose d'accessoire (aussi bien au niveau du diplôme que de la manière d'envisager la formation à ce métier)
- ▶ Au niveau technique, pour les collectivités territoriales, le niveau Licence correspond à un cadre A (alors qu'un cadre B pour un DE*) et les élus locaux sont des acteurs importants du débat, donc risque de bombe locale ?
- ▶ Je ne vois que des musiciens ici, alors qu'il me semblait, au vu de l'adresse internet, que les débats touchaient tous les arts ?
- ▶ La lettre a été signée par des artistes de tous les domaines, et dans ce qu'on appelle "école de musique", la danse et le théâtre sont aussi enseignés. L'association est née après la divulgation d'un texte concernant la musique. Mais le problème est culturel au sens large, donc nous sommes appelé à s'ouvrir (cf. le groupe de travail "voisins de lutte") !



- ▶ Cette question est intéressante car elle illustre la manière de procéder de l'Etat qui sectorise en séparant et résolvant les problèmes un par un. Cette stratégie de division des problèmes fait que par exemple, les CFMI* ne sont pas encore concerné.
D'autre part, on voit très bien une logique de moindre-financement, où l'Etat alourdi la barque en se déchargeant sur les collectivités locales, mais veut dépenser moins d'argent donc les transferts de charge ne se font pas. En art plastique, la réforme imposée par l'Etat demande la création d'EPCC* qui entraîne des surcoût que l'Etat ne veut pas assumer. On cherche à dépenser moins dans l'enseignement supérieur artistique, en privilégiant la formation de musicien de scène pour résoudre la crise de l'intermittence (toujours des questions de sous !)
Pour répondre à ces questions, on peut aussi imaginer élargir les compétences des enseignants spécialisés (donc approfondir la formation) : un trompettiste pourrait enseigner "les cuivres" dans les premières années, un violoniste pourrait former aussi au violoncelle. Ces questions sont largement débattues en Europe. En France, ces débats n'ont pas été posés en préalable à la réforme actuelle. André Dubost (ancien inspecteur de la musique qui a participé à la création des Cefedem* et CFMI*) a écrit au Ministre pour dénoncer ce fait : il n'a toujours pas reçu de réponse.
- ▶ Au vu du dernier Schéma d'Orientation Pédagogique et de la réforme proposée, on peut se demander comment le futur prof va s'inscrire dans le territoire ? Il est indispensable de mettre face à face leurs textes : le projet et le schéma d'orientation / les missions actuelles.
En fait, les musiques actuelles sont tolérées, mais pas acceptées. On a besoin de les mettre devant leurs contradictions : par exemple, pas de concours CNFPT* pour les DE* musiques amplifiées, et bien que tous les titulaires d'un tel DE* présentent un dossier aux concours 2012, dans toutes les disciplines !
- ▶ Il faut penser aussi aux parents d'élèves réunis dans la FNAPEC* : sa présidente, Suzy Marceau, va partout où elle peut aller, en demandant de repenser le fond de la réforme, de reconsidérer l'ensemble de la pertinence de la filière menant au DNSPM*. Elle a signé la lettre ouverte. Et la DMDTS* ignore aussi cette partie des utilisateurs. La FNAPEC* n'est jamais invitée aux réflexions.

Présentation du Kit de Mobilisation / Fiche-Action

Que faire par rapport à quel acteur ?

Envers les politiques (des maires aux sénateurs), le champs professionnel (directeurs et enseignants pour le moment =il faut compléter avec les artistes de scène; les parents d'élèves,...) et les acteurs civiles (citoyens, autres enseignants, média etc =>à écrire...)

Présentation avec des points de débats et questions posées par rapport aux différents interlocuteurs

http://www.sauvonslenseignementartistique.fr/phocadownload/ficheaction_mondepolitique.pdf

http://www.sauvonslenseignementartistique.fr/phocadownload/ficheaction_champsprofessionnel.pdf



- ▶ La filière de l'enseignement pose question. On parle de conservatoires, Cefedem*, CFMI*, etc, or plein de choses se font en amont de tout ça, souvent dans la précarité, donc tombent beaucoup plus vite. Et un fossé culturel se met en place...
Il faut taper plus fort, avoir une mobilisation beaucoup plus forte. C'est une question qui concerne l'enseignement musical au sens large sans cloison, pas seulement différentes « castes » esthétiques.
Il faut creuser et montrer ces questions de filières et de territoires, et mettre les politiques et les décisionnaires au courant.
- ▶ Cette réforme qui cible un tout petit bout étroit, va retentir sur la base et il y aura des conséquences terribles sur l'entrée en musique. Comment articuler de manière concrète celles-ci à tous ces utilisateurs ? Toutes les logiques associatives évoquées sont concernées et doivent donc participer aux discussions.
Pourquoi n'y a t-il pas de mobilisation chez les musiciens autres que classiques ? C'est eux qui vont être les dindons de la mauvaise farce !
- ▶ Il y a la question du rapport au public. Que va-t-on faire avec ce qu'on a appris ? Actuellement, on est dans le cercle infernal de la marchandisation de la musique...
Concernant l'enseignement supérieur, la pratique réelle n'est pas égale à une discipline, c'est un croisement de beaucoup de choses différentes qui ne peut pas se réduire à une discipline.
- ▶ L'atonie n'est pas uniquement disciplinaire, et ne concerne pas les seuls musiciens "non classiques", elle est générale dans ce milieu toujours difficile à mobiliser. L'institution joue très bien la carte de l'individualisme et de la segmentation disciplinaire : certains sont "dans" l'institution, y ont une "part de gâteau" donc hésitent à s'engager pour des changements, d'autres en revendiquent une... Par ailleurs, la conscience des conséquences à termes est difficile à faire naître et à communiquer : une formation inadaptée aux évolutions des métiers conduira à la fragilisation des structures qui ne répondront plus aux attentes des employeurs, des publics, des politiques.
- ▶ Sans doute maintenant qu'il faut que tout le monde se mobilise.
Contrairement à ce que martèle le Ministère, le DNSPM* n'est en fait pas un diplôme d'enseignement supérieur puisque ne forme ni à la recherche ni à une profession existante (juste un profil rétréci sans débouché réel !).
- ▶ On est au TNP car accueillir cette AG a fait sens tout de suite. Ils nous ont appelé à rejoindre d'autres combats et mobilisation : il y a une raréfaction avérée des budgets, une coupe de 50% des budgets de l'action culturelle (réunion à la DRAC* délégation théâtre). Les questions de démocratisation, d'ouvrir l'art aux autres touche tout le monde.
Il y a vendredi une journée rencontre-débat organisée par le Cefedem* sur ces thèmes avec tous les acteurs, tout le monde est invité, ce sera l'occasion de venir discuter...



Lecture des motions

- Il nous semble urgent de réinterroger l'opposition, présentée comme évidente, entre les métiers d'enseignants et d'artistes, pour engager une réflexion large sur la formation et l'action des artistes d'aujourd'hui.
- Au moment de la mise en chantier du DNSPM, nous revendiquons qu'il prenne en compte une véritable formation à l'enseignement. Nous exigeons que cette formation puisse au minimum ne rien perdre de ses moyens actuels en termes de valorisation, de durée et de contenus. Transmettre et Enseigner s'apprennent, en musique comme ailleurs.
- Nos valeurs d'artistes sont aussi dans la défense d'un service public de l'offre culturelle et les seules compétences d'interprètes ne sauraient y suffire. L'artiste du XXI^e siècle est celui qui pourra décliner avec intelligence l'interface entre la diffusion et la transmission, dans la pleine mesure de la diversité des pratiques existantes et à venir.
- Nous affirmons essentiel le retour à une véritable démocratie culturelle permettant une pratique artistique de qualité pour tous : une formation supérieure doit pouvoir en apporter les outils aux artistes, dont c'est la mission.
- Par toutes ses actions, ses interventions publiques, ses contributions écrites, ses témoignages, ARTE[F]act s'engage à faire connaître le travail de fond que nombre d'artiste enseignants revendiquent de mener sur le terrain.
- Nous réclamons un rôle dans les concertations à venir, pour que nos valeurs et nos compétences puissent participer à la constitution d'un projet de formation supérieure enfin ambitieux, prenant en compte toutes les réalités de la vie artistique française et européenne.

- Pour ne pas rester sur une note trop négative : notre mobilisation doit aussi être sur le lieu de travail, dans les pratiques quotidiennes, continuer à faire autre chose que le modèle implicite, c'est comme ça qu'on arrivera à faire bouger les choses. On est au cœur de toutes ces problématiques, à nous de les faire partager !

Election du Conseil d'Administration (CA) :

Aucune obligation : plus important d'être au Conseil d'Administration avec peu de temps que ne pas y être, faisons en fonction de ce qu'on peut faire...

Etienne Jean-Baptiste, Kamal Mazouni, Jean-Charles François, Philippe Cholat, Cécile Guillier, Sandrine Desmurs, Fanny Pillet, Bertille Goyard, Laurence Bussy, François Journet, Jean Tazmedjian, Benoît Combier, Valérie Louis, Danièle Clémot, Vincent Magnan, Giacomo Spica, Hélène Barré, Cécile Delort, Nicolas Sidoroff, Didier Puntos, Claire Haranger-Segui

Elu/e/s à l'unanimité.

